



## **Projet d'établissement pour les crèches municipales Air d'Enfance, Franch'Bambins et Franch'Mômes**

Approuvé en Conseil municipal du 11 décembre 2025

## **Introduction**

Le présent projet d'établissement des crèches municipales de la ville de s'adresse aux usagers, aux partenaires institutionnels, ainsi qu'aux professionnels. Ce document précise les valeurs éducatives et les orientations qui guident l'élaboration du projet pédagogique et l'organisation de la vie de la crèche.

La crèche est un lieu d'éveil et de prévention. Les équipes veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés. Elles les accompagnent dans leur développement affectif et physique. Elles participent à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques. Elles apportent leur aide aux parents pour leur permettre de concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Les crèches s'inscrivent dans la Convention territoriale globale (CTG) co-signée entre la Commune de Francheville et la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône. Elles sont financées par les familles utilisatrices, la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales (via la Prestation de service unique – PSU).

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Le projet d'accueil.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1</b>	<b>Les prestations d'accueil .....</b>	<b>4</b>
<b>1.2</b>	<b>Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap.....</b>	<b>5</b>
<b>1.3</b>	<b>Les compétences professionnelles mobilisées .....</b>	<b>5</b>
<b>1.3.1</b>	<b>L'équipe et les intervenants .....</b>	<b>5</b>
<b>1.3.2</b>	<b>Le travail d'équipe .....</b>	<b>7</b>
<b>1.3.3</b>	<b>L'analyse des pratiques professionnelles et la formation.....</b>	<b>7</b>
<b>1.3.4</b>	<b>L'accueil des stagiaires et des apprentis .....</b>	<b>7</b>
<b>2</b>	<b>Le projet éducatif.....</b>	<b>8</b>
<b>2.1</b>	<b>L'accueil.....</b>	<b>8</b>
<b>2.1.1</b>	<b>La familiarisation .....</b>	<b>9</b>
<b>2.1.2</b>	<b>L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace .....</b>	<b>9</b>
<b>2.2</b>	<b>Le soin .....</b>	<b>9</b>
<b>2.2.1</b>	<b>L'alimentation.....</b>	<b>9</b>
<b>2.2.2</b>	<b>Le sommeil .....</b>	<b>10</b>
<b>2.2.3</b>	<b>L'hygiène et les soins corporels.....</b>	<b>10</b>
<b>2.3</b>	<b>Le développement, le bien-être et l'éveil .....</b>	<b>11</b>
<b>2.3.1</b>	<b>Le jeu et les activités.....</b>	<b>11</b>
<b>2.3.2</b>	<b>L'approche artistique et culturelle.....</b>	<b>11</b>
<b>2.3.3</b>	<b>L'égalité garçon fille .....</b>	<b>12</b>
<b>3</b>	<b>Le projet social et le développement durable .....</b>	<b>13</b>
<b>3.1</b>	<b>Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs.....</b>	<b>14</b>
<b>3.2</b>	<b>Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement.....</b>	<b>15</b>
<b>3.2.1</b>	<b>La communication avec les familles.....</b>	<b>15</b>
<b>3.2.2</b>	<b>La participation à la vie de l'établissement .....</b>	<b>15</b>
<b>3.2.3</b>	<b>Le Conseil des parents .....</b>	<b>15</b>
<b>3.2.4</b>	<b>Les actions de soutien à la parentalité.....</b>	<b>16</b>
<b>3.3</b>	<b>Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle .....</b>	<b>16</b>
<b>3.4</b>	<b>La démarche en faveur du développement durable .....</b>	<b>16</b>
<b>4</b>	<b>Le projet d'évaluation de la qualité d'accueil.....</b>	<b>17</b>
<b>5</b>	<b>ANNEXE – Charte Nationale d'accueil du jeune enfant.....</b>	<b>18</b>

# 1 Le projet d'accueil

## 1.1 Les prestations d'accueil proposées

Le présent projet d'établissement s'applique aux trois crèches collectives municipales gérées par la ville de Francheville :

À Francheville Le Bas

**Franch' Bambins – 40 places**

1 Allée de l'Aubier  
04 72 16 03 40  
06 29 86 00 50  
[crechechater@mairie-francheville69.fr](mailto:crechechater@mairie-francheville69.fr)

À Francheville Le Haut

**Franch'Mômes**

**12 à 16 places**  
93 Grande Rue  
04 78 59 16 99  
06 07 36 69 98  
[franchmomes@mairie-francheville69.fr](mailto:franchmomes@mairie-francheville69.fr)

À Francheville Bel Air

**Air d'Enfance – 33 places**

4, Rue de la Chapelle de Bel Air  
04 78 34 31 49  
[crechebelair@mairie-francheville69.fr](mailto:crechebelair@mairie-francheville69.fr)

Les crèches municipales accueillent les enfants de 10 semaines jusqu'à l'âge de quatre ans de façon régulière ou occasionnelle, en fonction des besoins individuels des familles. Elles sont ouvertes de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi sauf jours fériés. Elles sont fermées pendant une partie des vacances scolaires (au moins 5 semaines, dont 3 au mois d'août). Un contrat d'engagement formalise l'accueil de l'enfant, il est renouvelé au minimum 2 fois par an.

Les trois établissements municipaux sont co-financés par la Caf du Rhône via la Prestation de service unique (PSU) versée directement à la ville de Francheville.

**L'accueil est régulier** lorsque les besoins sont connus à l'avance, et sont récurrents. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures mensuelles.

**L'accueil régulier au prévisionnel** est proposé aux familles ayant un planning irrégulier ou des horaires atypiques qui ne peuvent être prévus à l'avance (cas de certaines professions du médical, du commerce, etc.)

**L'accueil est occasionnel** lorsque les besoins des familles sont ponctuels et ne sont pas récurrents. Une fois l'enfant connu de l'établissement (inscrit et la familiarisation a été réalisée), l'enfant peut être accueilli à tout moment en fonction des places disponibles.

**L'accueil est exceptionnel ou d'urgence** lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés : situation imprévue, urgente et que la famille ne pouvait absolument pas prévoir. Cet accueil n'est possible qu'en fonction des places disponibles. La durée maximale de cet accueil est de 2 semaines renouvelable 1 fois. Une place en accueil d'urgence ne donne pas droit ensuite à une place en accueil régulier.

## 1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille. » - Principe 1 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Un enfant présentant un handicap ou une maladie chronique peut être accueilli au sein des structures.

Le projet d'accueil est construit concertation avec la famille et différents partenaires :

- le référent santé et accueil inclusif et/ou, le médecin de crèche, le médecin référent de l'enfant.
- La direction et l'équipe prenant en charge l'enfant à la crèche.
- Les professionnels qui assurent le suivi l'enfant (pédiatre, CAMSP, hôpital...)
- Le référent inclusion de la Direction famille, si nécessaire.

Ils peuvent être mobilisés tout au long de l'accueil de l'enfant pour y apporter les adaptations nécessaires.

La directrice a en charge :

- d'organiser des réunions de bilan (avec les différents partenaires cités ci-dessus)
- de mettre en œuvre des moyens (matériel et/ou humain) de prise en charge adaptée aux besoins de l'enfant.
- d'accompagner les équipes dans cette prise en charge (réunion mensuelle, Analyse de la Pratique Professionnelle, formation par des stages).
- d'inviter les parents à l'échange par une communication régulière sur cet accueil.

Les équipes portent également une attention particulière à l'accompagnement des parents en situation de handicap pour favoriser un accueil de l'enfant en confiance et participer au renforcement des compétences parentales : communication dédiée si nécessaire, lien avec les autres professionnels qui accompagnent la famille...

## 1.3 Les compétences professionnelles mobilisées

### 1.3.1 L'équipe et les intervenants

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'infirmières-puéricultrices, d'éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, de diplômés du CAP AEPE (Accompagnant éducatif petite enfance), d'assistants Petite Enfance et d'agents d'entretien. Elle est complétée par un pédiatre référent et un psychologue - tous deux vacataires.

L'encadrement des enfants est assuré sur la base de 1 professionnel pour 6 enfants au minimum.

Les professionnelles ont à cœur de transmettre leurs valeurs et leurs connaissances en accueillant très régulièrement des apprenants / stagiaires en lien avec le milieu de la petite enfance.

La direction est placée sous la responsabilité d'une infirmière-puéricultrice ou d'une éducatrice de jeunes enfants. En cas d'absence de la directrice, la continuité de direction est assurée selon le protocole établi.

#### Le pédiatre

Un pédiatre intervient régulièrement à la crèche. Les parents sont informés des dates et heures de visite pour leur enfant. Il a pour mission de garantir, au sein de l'établissement, les modalités permettant d'assurer aux enfants les meilleures conditions de santé. Il est référent en cas d'épidémie

ou de question de santé. Il élabore les protocoles d'urgence et de soins et accompagne les professionnels (Annexe 2)

#### Le psychologue

Une psychologue intervient 1 h 30 par mois en soirée auprès de l'équipe dans le cadre de l'analyse de la pratique professionnelle.

#### Le référent inclusion de la Direction Familles

Un coopérateur handicap est présent sur la commune pour répondre aux besoins des professionnels et des familles. Son action s'articule autour de plusieurs axes : Il offre un accompagnement aux professionnels en charge de l'accueil d'enfants ayant des besoins particuliers, notamment dans les situations complexes. Les familles peuvent également bénéficier d'un accompagnement personnalisé : orientation, aide dans les démarches administratives, etc.

À plus long terme, le coopérateur handicap recueille les besoins des professionnels afin de développer une stratégie d'inclusion globale à l'échelle de la commune. L'objectif est de permettre aux agents des EAJE, entre autres, de développer un accueil de qualité pour tous les enfants, quels que soient leurs besoins.

#### La direction

La directrice est responsable de l'organisation et de la qualité d'accueil des enfants et des familles, de l'encadrement du personnel et de la gestion de l'équipement soit :

- Définir et mettre en œuvre le projet d'établissement, en coordination avec les élus, et la Direction famille
- Garantir un environnement favorable où l'enfant puisse vivre, grandir et s'épanouir dans un cadre harmonieux, sécurisant et affectif.
- Assurer un suivi de l'enfant en concertation avec l'équipe dans le cadre de la Protection de celui-ci (Annexe 3)
- Accueillir, orienter, et soutenir les familles
- Superviser la surveillance médicale, la prévention des soins et l'adaptation de l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoin médical particulier en lien avec le référent santé, prévention et accueil inclusif
- Gérer les ressources humaines, animer et piloter les équipes
- Assurer la gestion administrative et budgétaire de l'équipement
- Pratiquer une veille juridique, sanitaire et sociale

En raison du nombre d'enfant accueillis à la crèche Franch'bambins, la direction est renforcée par la présence d'une adjointe qui assure par délégation une partie des missions.

#### La continuité de la fonction de direction

En l'absence de la directrice, la responsabilité de l'établissement est déléguée dans l'ordre suivant en fonction des présences à :

- L'EJE en suivi de projet
- puis l'EJE de section
- puis les auxiliaires de puériculture

En l'absence de la directrice de l'EAJE, ces professionnelles assureront la délégation de la direction avec l'appui de la responsable du service Petite enfance. Elles assurent également un rôle d'encadrement fonctionnel au sein de l'équipe pour la prise en charge quotidienne des enfants.

### 1.3.2 Le travail d'équipe

*« Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants. »* - Principe 9 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Le travail en équipe est indispensable pour assurer un accueil de qualité aux enfants et à leur famille. Les professionnelles des crèches se réunissent régulièrement pour faire évoluer la proposition pédagogique et les projets, échanger sur leur observation des enfants ou se former. Des intervenants extérieurs peuvent apporter leur expertise lorsque c'est nécessaire. Les principales réunions sont :

- Les réunions de section et/ou de projet, plusieurs fois par mois
- Les réunions d'équipe mensuelles
- Les réunions du service Petite enfance
- Le groupe PARTAJE (réunions partenariales entre les crèches municipales et les crèches privées)
- Les journées pédagogiques et de pré-rentrée

### 1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

*« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »* Principe 10 charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Les professionnelles de la crèche bénéficient de 10 séances d'analyse de la pratique professionnelle (APP) par an et d'au moins deux journées pédagogiques en juillet et en novembre. Les directrices bénéficient de séances d'APP partagées avec d'autres directrices de crèches du secteur. Les équipes ont accès aux formations proposées par le Cnfppt (organisme de formation de la fonction publique territoriale) et peuvent également demander des formations par des organismes spécialisés. Une initiation à la communication gestuelle associée à la parole (CGAP) est proposée à tout nouvel agent, afin qu'il puisse s'intégrer dans le projet mis en place au sein de la crèche.

### 1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis

Les professionnelles ont à cœur de transmettre leurs valeurs et leurs connaissances en accueillant très régulièrement des apprenants en lien avec le milieu de la petite enfance. Les crèches de Francheville accueillent des stagiaires tout au long de l'année : stage de découverte en 3<sup>ème</sup>, CAP AEPE, baccalauréats professionnels, auxiliaires de puériculture, élèves éducatrices ou infirmières... Le nombre de stagiaires accueillis simultanément est adapté à la taille de la crèche, pour assurer de bonnes conditions d'observation et/ou d'apprentissage.

## 2 Le projet éducatif

Le projet éducatif des crèches municipales s'appuie sur la *Charte nationale d'accueil du jeune enfant* (en annexe) et le *Projet éducatif de territoire 2025-2028* de Francheville. Celui-ci décline les axes et des orientations suivants :

### **Inclusion / Santé / Bien être**

- Prévenir, sensibiliser et agir en faveur de la santé, du bien-être et de la sécurité des enfants
- Garantir un accueil inclusif et équitable pour tous les enfants
- Former et soutenir les professionnels pour une meilleure qualité d'accueil

### **Culture et Citoyenneté**

- Faire des enfants et des jeunes des citoyens acteurs de leur quotidien
- Donner accès à une offre culturelle variée, adaptée et accessible pour rendre le territoire vivant et attractif
- Renforcer les partenariats culturels locaux

### **Développement Durable et Cadre de Vie**

- Sensibiliser et impliquer les enfants et les familles dans la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité
- Réduire l'impact environnemental des pratiques éducatives et améliorer le cadre de vie
- Améliorer la mobilité et les connexions entre quartiers

### **Parentalité**

- Renforcer la qualité des relations entre les familles et les professionnel·les
- Accompagner et soutenir la fonction parentale

### **Activités Educatives et Loisirs**

- Favoriser l'épanouissement et le développement global de l'enfant à travers des activités éducatives, culturelles et de loisirs
- Développer l'autonomie, la responsabilisation et la cohérence éducative du territoire
- Renforcer les liens entre les familles et les structures éducatives

### **Travail en transversalité / communication**

- Renforcer la coopération et la cohérence entre les acteurs éducatifs du territoire
- Améliorer la communication et l'information auprès des familles et des partenaires
- Accompagner les enfants dans les transitions de leur parcours éducatif

### 2.1 L'accueil

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache ». Principe 3 – Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

La démarche d'accueil vise à maintenir le lien entre la vie dans l'établissement et la vie de la maison. Elle est assurée par la mise en place de repères dans le temps, dans l'espace et dans l'échange avec la professionnelle qui le suit sur la journée. Nous veillons à accueillir chaque enfant de manière équitable et bienveillante.

### 2.1.1 La familiarisation

Le temps de la familiarisation est un moment indispensable : l'accueil progressif de l'enfant est essentiel pour faciliter son intégration au sein de la structure. La familiarisation est préparée en amont par la référente accueillante, de manière individuelle. Un temps d'échange est prévu avec la famille et l'enfant lors de la première rencontre à la crèche. Durant celui-ci les besoins et habitudes de vie de l'enfant sont pris en compte, dans la limite de la vie en collectivité. Cet échange permet de créer un lien de confiance avec l'enfant et ses parents. « On apprend à se connaître avant d'apprendre à se séparer. »

La professionnelle garde une posture de non-jugement face aux demandes des parents : elle privilégie l'accompagnement et l'échange avec la famille.

Ensemble, professionnels et parents, nous nous adaptons au rythme de l'enfant afin que la familiarisation se fasse le plus sereinement possible. Nous essayons d'être flexibles le plus possible, toujours en fonction du rythme de la collectivité.

Il est essentiel pour le bien-être de l'enfant que chacun, parent comme professionnelle, puisse être partie prenante lors de son accueil dans le groupe d'enfants.

### 2.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

« *J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil* ». Principe 8 - Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Au quotidien, l'accueil des familles est maintenu de manière individuelle, même après la période de familiarisation. Cela permet d'assurer la sécurité affective de chaque enfant.

Lors des temps d'accueil et tout au long de la journée, nous veillons à ce que les professionnelles se positionnent au sol. Elles adoptent la posture de l'adulte phare. Celle-ci permet aux enfants d'avoir un point de repère sécurisant dans leur environnement.

Chaque structure fonctionne en inter-âge, et propose divers espaces de jeux, non genrés. Un espace construction, un espace manipulation et un espace symbolique sont mis en place, dans chacune des sections. L'accès à ces espaces est libre pour tous. L'aménagement de l'espace est pensé et organisé pour répondre aux besoins de chaque enfant. En fonction des besoins du groupe, d'autres activités plus dirigées sont proposées.

Nous adaptons notre posture et nos espaces lors de l'accueil d'enfants à besoins spécifiques.

Des rituels visuels et quotidiens permettent aux enfants de se repérer dans le déroulé d'une journée (temps chanson, temps histoire, verre d'eau ...).

## 2.2 Le soin

### 2.2.1 L'alimentation

Le repas répond à un besoin physiologique et d'expérimentation, à la découverte des goûts, des textures et des saveurs. C'est un moment de convivialité et d'échange entre les enfants et l'adulte.

La professionnelle favorise une ambiance détendue en créant du lien avec chaque enfant tout en respectant son individualité et son rythme. Elle se concentre sur les échanges en verbalisant autour du repas pour permettre à chaque enfant de s'exprimer, de développer son langage et son autonomie.

Par l'observation fine de chaque enfant, la professionnelle propose un accompagnement adapté et mesuré aux besoins de chacun. Ainsi en repas individuel comme en collectif, le respect du développement physique et moteur de l'enfant est privilégié.

Les repas préparés par un prestataire extérieur, sont élaborés par une diététicienne en suivant les recommandations nationales pour proposer aux enfants une alimentation de qualité. La commande de ceux-ci se fait en fonction des régimes alimentaires de l'enfant que ce soit par choix, conviction ou besoin médical.

Les règles de la vie en groupe permettent l'apprentissage de la vie en société. Au-delà du fait de se nourrir, les professionnelles accordent une place importante au « vivre ensemble ».

Les échanges avec les parents sont un gage de réussite dans l'accompagnement et le rapport à l'alimentation de chaque enfant. Les professionnelles ont ainsi à cœur d'encourager et d'accompagner les évolutions faites à la maison.

### 2.2.2 Le sommeil

Le sommeil constitue un besoin primaire pour le développement de l'enfant. Il est nécessaire pour chaque enfant de bénéficier d'un temps de repos afin de mettre son corps « en pause » et récupérer de l'intensité de la vie en collectivité.

Afin que chaque enfant puisse lâcher prise dans des conditions optimales, les professionnelles respectent leur rythme dans leur individualité. Les rituels apportent une sécurité affective favorisant l'endormissement. L'aménagement des dortoirs est pensé pour que l'enfant puisse repérer son espace et se coucher en toute tranquillité. Une présence de la professionnelle à l'endormissement en fonction des besoins et une surveillance régulière permet d'assurer un sommeil de qualité et une sécurité physique.

### 2.2.3 L'hygiène et les soins corporels

Les soins et les changes sont des moments où s'installent une relation privilégiée entre l'enfant et l'adulte qui s'occupe de lui. Les professionnelles s'organisent pour préserver l'intimité de l'enfant.

Par ses observations et ses connaissances fines de l'enfant, la professionnelle instaure une relation individuelle avec celui-ci. Ainsi elle l'accompagne dans la prise de conscience de son corps. En fonction de l'autonomie de l'enfant, elle adaptera sa posture afin de l'encourager et répondre à ses besoins spécifiques. La verbalisation est primordiale et arrive avant toute action entreprise.

La collaboration parent/ professionnel débute dès la familiarisation, dans la bienveillance et le non-jugement. La continuité éducative se construit progressivement entre la famille, la référente puis les autres professionnelles. Celles-ci peuvent poursuivre un traitement médical initié à la maison. Aussi, elles se rendent disponibles pour échanger autour des pratiques familiales et peuvent proposer leur conseil, leur accompagnement (acquisition de la continence, change-debout), voire faire de la prévention le cas échéant (contre les écrans, lavage de dents, poux...).

## 2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil

« *J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités* ». Principe 2 - Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

### 2.3.1 Le jeu et les activités

« *Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir* ». Principe 4 - Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

« *Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement* ». Principe 6 - Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Le jeu est une activité naturelle et fondamentale pour l'enfant : c'est à la fois son espace de liberté et son espace d'apprentissage. En jouant, l'enfant grandit, physiquement et mentalement, il explore, expérimente et développe ses compétences dans un cadre ludique où il se sent en confiance.

À travers des activités ludiques, qu'elles soient individuelles ou collectives, l'enfant nourrit son imagination, apprend à reconnaître et gérer ses émotions, et renforce son autonomie. En jouant spontanément, il tisse des liens avec les autres, développe son empathie, affine ses compétences sociales et exprime ce qu'il ressent. Ces moments d'éveil l'aident à se sentir valorisé, compétent, et à construire son estime de soi. Le jeu devient alors un pilier de son bien-être global.

Repères pour les pratiques :

- Aménager et adapter les espaces de manière évolutive et sécurisée
- Permettre à l'enfant de manipuler le jeu de son choix de façon libre (tant au niveau de l'âge, du genre et de la durée)
- Proposer un accompagnement adapté à chaque enfant
- Proposer aux enfants un éventail varié d'activités pour stimuler leur curiosité, leur créativité et leur autonomie

### 2.3.2 L'approche artistique et culturelle

« *Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels* ». Principe 5 – Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Dès tout petit, offrir à l'enfant une première rencontre avec le monde des arts et de la culture éveille sa curiosité, nourrit son imagination et participe à son épanouissement. En offrant un accès à la culture les structures d'accueil ouvrent les portes au monde artistique à tous, enfant et famille, quelques soit leur origine ou leur situation sociale.

Repères pour les pratiques :

- Valoriser les différentes cultures des familles, des enfants et des professionnelles.
- S'inscrire dans des projets culturels et artistiques du territoire, de la métropole et nationaux.
- Accompagner la découverte sensorielle à travers différents supports culturels : le livre, la musique, le dessin, la peinture, la danse...
- Répondre aux besoins d'émerveillement de l'enfant par des propositions éducatives variées et adaptées

### 2.3.3 L'égalité garçon fille

« *Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité* ». Principe 7 – Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre.

Les petites filles et les petits garçons sont encouragés à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freinés dans leur développement.

Les professionnelles observent, questionnent leurs pratiques et se forment pour proposer des activités et des jeux qui conviennent aux filles et aux garçons.

Repères pour les pratiques :

- Prendre en charge les enfants de façon identique quel que soit leur genre.
- Favoriser le jeu libre afin de ne pas orienter le choix de l'enfant.
- Mettre en avant les besoins ludiques individuels des enfants, en dépassant les constructions sociales liées au genre.
- Être dans l'échange avec les parents afin de sensibiliser aux stéréotypes de genre « fille-garçon. »
- Avoir une posture professionnelle qui est vigilante à ne pas transmettre des stéréotypes de comportement liés au sexe de l'enfant.
- Accompagner l'enfant dans la construction de son identité propre.

### 3 Le projet social et le développement durable

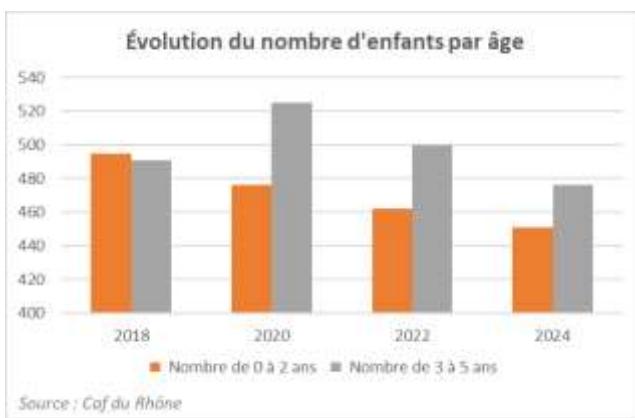


Francheville est une commune périurbaine de l'ouest lyonnais dont la moitié de la surface est constituée d'espaces naturels et agricoles. Elle se compose de trois quartiers distincts séparés par la vallée creusée par l'Yzeron entre lesquels les déplacements peuvent être difficiles, en particulier en transports en commun ou à pied.

Francheville connaît une croissance régulière de sa population qui a augmenté de 20,7 % entre 2011 et 2022. Elle compte environ 15 600 habitants en 2022 :

- 6 400 habitants au Châter (ou Le Bas)
- 5 400 au Bourg (ou Le Haut)
- 3 800 à Bel Air

On trouve une plus forte concentration des familles avec enfants à Francheville-Le Bas et Bel Air qu'à Francheville-Le Haut.



Concernant les jeunes enfants, on constate :  
Une baisse du nombre de jeunes enfants 0-2 ans

- 495 en 2018
- 417 en 2024

Une baisse du nombre moyen de naissances :  
◦ 181 en 2014-2018  
◦ 164 en 2019-2024 avec seulement 133 naissances en 2024

**Ces évolutions ont un impact fort sur la demande d'accueil.**

Le taux d'emploi des 25-54 ans franchevillois est élevé chez les hommes comme chez les femmes (respectivement 85,6 % et 81,4%<sup>1</sup>) ce qui a un impact sur la demande d'accueil : quand les deux parents travaillent ils ont besoin d'un mode d'accueil pour leur enfant.

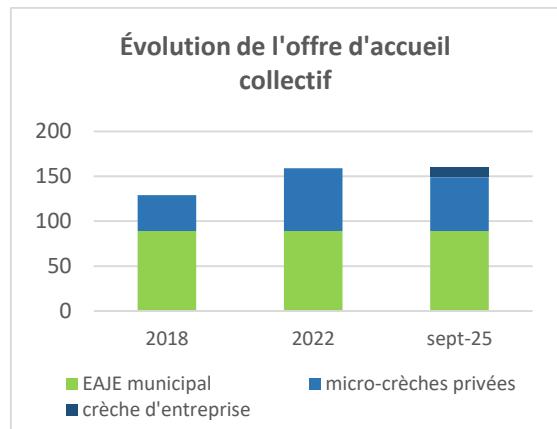
A Francheville, une partie des familles avec de jeunes enfants (0-5 ans) peut avoir des besoins d'accueil et/ou d'accompagnement plus importants en raison de leur situation : famille monoparentale (17,2 % de ces familles), bénéficiaires des minima sociaux (12 % au RSA ou AAH) ou ayant des revenus particulièrement bas (24 % contre 16 % en 2020).

<sup>1</sup> En 2022 (source INSEE)

L'évolution de l'offre d'accueil en structure est portée uniquement par les structures privées, essentiellement des micro-crèches :

- 1 ouverture crèche PSU en janvier 2025 (11 places, 35 à terme)
- 2 fermetures de micro-crèche en septembre 2024 et août 2025

A venir, projet de déplacement-extension de Franch'Mômes (Bourg) pour 2027 : 16 places journée + 2 places d'urgence



Concernant l'offre d'accueil individuel, on note une baisse du nombre d'assistantes maternelles, et une hausse de l'âge moyen : la moitié des AM en activité ont plus de 50 ans (contre 40 % dans le Rhône)

L'offre d'accueil en crèche permet d'accompagner les parents pour faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle : la proposition d'accueil est faite sur la base de la demande des familles, en cohérence avec les capacités des structures d'accueil. Les trois crèches municipales proposent de l'accueil régulier à temps plein ou temps partiel, de l'accueil régulier au prévisionnel et de l'accueil occasionnel (cf. définition p. 4), avec une amplitude d'accueil qui s'adapte au plus près des besoins des familles, sous réserve de l'impact sur la qualité d'accueil des enfants.

### 3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

Pour répondre aux besoins variés des familles du territoire, l'attribution des places en accueil collectif vise la répartition suivante :

- 70 % des enfants accueillis sont issus de familles bi-actives ou monoparentales actives
- 20 % des enfants accueillis sont issus de familles dont au moins un des parents est au foyer
- 10 % des enfants ont au moins un des parents en recherche d'emploi

Les trois crèches développent des projets avec les autres acteurs du territoire, dont les modalités varient en fonction de la localisation et des orientations pédagogiques de chaque crèche :

- Temps d'éveil et d'activité partagés avec le Relais petite enfance *Bambout'chou*
- Partenariat avec l'établissement de soin *La Maisonnée* pour l'accueil en crèche d'enfants hospitalisés
- Organisation de temps de familiarisation à l'école avec l'école publique du quartier
- Partage de temps festifs avec l'accueil périscolaire le plus proche (carnaval, fête du compost...)
- Partenariat avec les équipements culturels du territoire : temps de conte à la médiathèque, participation au Printemps des Petits Lecteurs...
- Temps d'activité et temps festifs partagés avec les résident de Résidence autonomie *Chantegrillet*
- Partenariat avec les centres de formation professionnelle des environs (*La Maisonnées*, Lycée *Don Bosco*, *Ifap'titude*) pour l'accueil de stagiaires et la participation à des jurys.
- Temps d'échange et de travail avec les crèches privées du territoire, autour de la démarche pédagogique et de projets ponctuels.

Les crèches municipales sont également accompagnées par les partenaires et/ou financeurs que sont la Caf du Rhône et les services de la Métropole de Lyon (PMI).

### 3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

#### 3.2.1 La communication avec les familles

Un panneau d'affichage mural est situé dans le hall de chaque structure. Il permet l'affichage de diverses informations générales et réglementaires concernant la vie de la crèche. L'affichage des différents moments de la vie à la crèche est effectué de manière ponctuelle à l'intention des familles.

Les échanges quotidiens entre les familles et les professionnelles garantissent la qualité de l'accueil de l'enfant dans un esprit de confiance et de confidentialité. Les e-mails et appels téléphoniques viennent en complément de ces échanges quotidiens (échanges administratifs pour les mails, urgence pour le téléphone).

#### 3.2.2 La participation à la vie de l'établissement

Le parent a toute sa place au sein de la crèche et il lui est régulièrement proposé de participer à des moments de vie de l'établissement. La démarche de co-éducation permet d'accompagner l'enfant avec le regard et les compétences complémentaires de ses parents et de l'équipe de professionnelles, en particulier sa référente.

Pour que chaque parent se sente accueilli, les crèches leur proposent différents modes de participation :

- Temps de réunion,
- Temps forts et festifs (Semaine nationale de la Petite enfance, portes-ouvertes, fêtes ...)
- Rencontre en soirée pour décorer les locaux, fabriquer des supports d'activité...
- Participation aux sorties (spectacle, ferme, sortie de fin d'année...)
- Conférences ou animations proposées sur la commune

#### 3.2.3 Le Conseil des parents

Les parents sont invités à participer au Conseil des parents. Cette instance se réunit 3 fois par an et a pour objectifs de :

- Créer un lien entre élus, parents et professionnels de la Petite Enfance,
- Informer les familles sur le quotidien des EAJE et sur les projets du service Petite Enfance,
- Partager avec les parents la démarche éducative et pédagogique des crèches
- Accompagner la parentalité en valorisant les compétences parentales

Il est composé de :

- L'adjoint délégué à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse
- La directrice de la Direction Familles
- La responsable du service Petite Enfance,
- Les directrices des 3 EAJE municipaux,
- Des professionnelles Petite Enfance volontaires
- De parents de chacun des trois EAJE

Tout parent intéressé peut assister selon son choix sans élection particulière, dès lors que son enfant est inscrit dans l'un des 3 EAJE.

### 3.2.4 Les actions de soutien à la parentalité

Le lien avec les parents permet d'être au plus proche des habitudes de l'enfant et de ses besoins. Cette coéducation facilite l'accompagnement à la parentalité dans les soins du quotidien.

Les équipes des crèches sont formées pour accompagner les parents de plusieurs manières :

- Répondre au quotidien à leurs questions sur le développement de leur enfant
- Accompagner les parents concernés par la découverte d'une difficulté ou d'un handicap (avec appui du référent inclusion)
- Proposer des temps d'échange entre parents
- Orienter vers des lieux (lieu d'accueil enfants parents par exemple) ou des personnes ressources
- Soutenir les parents qui éprouvent des difficultés éducatives

## 3.3 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

*« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille ».*  
Principe 1 - Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Pour faciliter l'accueil des parents inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle (recherche d'emploi, formation courte), la commission d'admission peut attribuer une place d'accueil régulier de 1 à 5 jours pour une période maximale de trois mois pour faciliter la reprise d'un travail. A l'issue des 3 mois si le parent n'a pas trouvé d'emploi, l'accueil de l'enfant se poursuit à temps partiel (2 jours maximum) ou de manière occasionnelle.

## 3.4 La démarche en faveur du développement durable

Les équipes des crèches s'attachent à inscrire la question du développement durable dans leurs actions. Cet enjeu peut se décliner de multiples manières :

- dans la gestion courante de l'équipement (entretien sans chimie, vaisselle sans plastique, achat de seconde main, mutualisation des jeux entre structures...),
- dans la vie quotidienne des enfants (tri des déchets par les enfants et constitution d'un compost, récupération de l'eau par exemple)
- dans les activités pédagogiques proposées aux enfants (manipulation de matériaux de la nature ou de récupération)

En complément, la démarche « Crèche dehors » permet aux enfants de vivre au maximum en extérieur, en contact avec les éléments naturels.

## 4 Le projet d'évaluation de la qualité d'accueil

Les crèches de Francheville s'engagent dans une démarche d'évaluation de la qualité d'accueil qui s'appuie sur les 10 principes de la *Charte nationale d'accueil du jeune enfant* (cf. annexe).

Il s'agit d'abord de construire les conditions de faisabilité de l'évaluation :

- Identifier les points à évaluer au regard de la CNAJE
- Construire des indicateurs et des outils pertinents de mesure de ces indicateurs
- Valider la démarche d'évaluation (planning, parties prenantes...)

Une évaluation régulière de la qualité d'accueil dans les crèches de Francheville pourra alors être menée (mise en œuvre au plus tard pour l'année 2027).

## 5 ANNEXE – Charte Nationale d'accueil du jeune enfant

### Dix grands principes pour grandir en toute confiance

- 1.** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2.** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3.** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4.** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5.** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6.** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7.** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8.** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9.** Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10.** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.